



Action en justice pour abus de pouvoir

Par **Wapimb**, le **24/12/2015 à 09:49**

Bonjour à tous
Peut on tenter une action en justice contre un avocat pour abus de pouvoir si celui-ci outre ses fonctions de représentant, de conseiller et défenseur des intérêts de son client va au-delà des limites légales de ses fonctions ? je m'explique : l'avocate de mon ex, l'ordonne à faire des choses, elle ne l'a conseil pas mais elle lui demande de faire; par exemple elle lui a demandé de pas changer de nom de notre fille alors que mon ex et moi étions d'accord pour le faire. Merci d'avance et cordialement

Par **morobar**, le **24/12/2015 à 09:56**

Bonjour,
C'est une qualification fantaisiste. Il n'y a pas d'abus de pouvoir dans les conseils que prodigue l'avocat à son client. Il y a de bons conseils et peut-être des moins bons, voire des mauvais. C'est au client qu'il appartient d'en juger. Je suppose que cet avocat ne conseille pas son client avec un revolver pointé sur la tempe. Enfin vous devriez définir ce que vous désignez par "limites légales". Ce qui est illégal pour un avocat est de mentir à la cour. Le reste est légal.